INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Données sociodémographiques en bref

Octobre 2011 | Volume 16, numéro 1

Un portrait de la mortalité selon l'âge au Québec

par Frédéric F. Payeur[1]

On ne saurait comparer le niveau de mortalité de deux populations sans prendre en compte leur structure par âge, tant celle-ci est déterminante sur le nombre de décès observés. Si le lien entre âge et mortalité paraît évident à la simple vue des rubriques nécrologiques, il aura pourtant fallu attendre plus de deux cents ans entre la première observation statistique de la mortalité, par Graunt en 1662, et la première description précise du profil par âge de la mortalité, par Lexis en 1878 (Robine 2011). Il est vrai qu'autrefois la mort sévissait avec moins de distinction quant à l'âge, mais les outils et les concepts de la démographie n'existaient pas non plus pour en mesurer l'intensité. À partir des données québécoises récentes, ce court article dresse le portrait général des tendances actuelles de la mortalité selon l'âge, accompagné de quelques comparaisons historiques des indicateurs.

Le profil par âge de la mortalité

À la base du calcul de l'espérance de vie se trouvent les probabilités de décès à chaque âge de la vie. L'analyse de ces probabilités (ou quotients de mortalité) permet d'en apprendre beaucoup sur les conditions de vie d'une population, notamment celles vécues dans la prime enfance.

Malgré les progrès sanitaires et médicaux prodigieux des deux derniers siècles, la naissance demeure une épreuve difficile pour l'être humain. Selon les données de la période 2005-2009, la probabilité qu'un nouveau-né décède avant son premier anniversaire est de 4,8 pour mille chez les garçons et de 4,2 pour mille chez les filles (figure 1). Il faut attendre l'âge de 54 ans pour rejoindre le même risque de mortalité chez l'homme, et de 57 ans chez la femme. Spécifions cependant que le risque de décès en bas âge se concentre dans les tout premiers jours suivant la naissance, les deux tiers des décès avant l'âge d'un

Figure 1

Probabilité annuelle de décès selon l'âge, de 0 à 57 ans, Québec, 2005-2009[1]

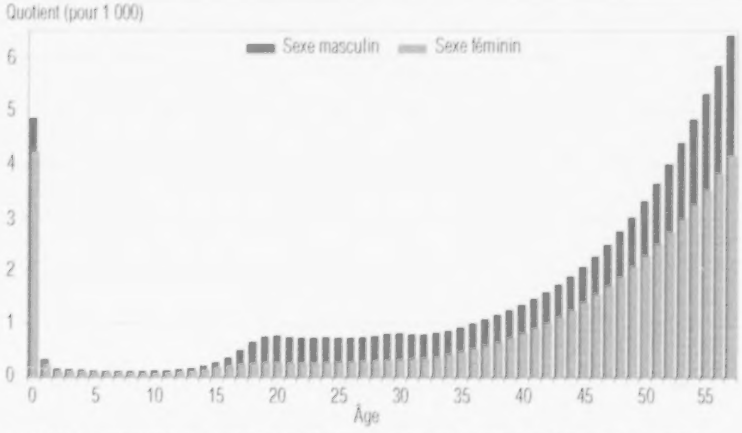

1. Une période quinquennale (5 ans) est utilisée afin d'atténuer les fluctuations du profil par âge de la mortalité. Des estimations provisoires de l'espérance de vie et de la mortalité des années 2008 à 2010 sont disponibles sur le site Web de l'Institut. Ces données sont ajustées pour tenir compte des décès déclarés tardivement (cas de coroner, décès hors Québec, etc.).

Source : Institut de la statistique du Québec. Quotients lissés 2005-2009.

1. L'auteur remercie Dominique André, Chantal Girard et Martine St-Amour pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte.

TABLE DES MATIÈRES

Un portrait de la mortalité selon l'âge au Québec 1
Les horaires de travail atypiques au Québec 5
L'usage d'un véhicule privé, en hausse chez les ménages de 65 ans et plus 6
Évolution de la prévalence et du taux de prévalence de la violence conjugale au Québec et au Canada entre 1993 et 2009 9
Le recours à la garde habituelle pour les ménages ayant des enfants âgés de 5 à 11 ans 12
Les dernières parutions de la Direction des statistiques sociodémographiques 16

an survenant dans les sept premiers jours. La mortalité infantile est relativement stable depuis une dizaine d'années, à un niveau environ 30 fois moindre que ce qu'il était à la fin des années 1920.

Une fois franchies les premières étapes de la vie, la mortalité est au plus faible entre 5 et 10 ans, avec une probabilité annuelle de décès de moins de 0,1 pour mille. Ceci représente un risque de décès de 1 sur 10 000 pour les jeunes garçons et de 1 sur 15 000 pour les jeunes filles de ces âges. La probabilité de décès marque ensuite une hausse notable à l'adolescence, particulièrement chez les jeunes hommes, puis elle demeure relativement stable une fois la vingtaine atteinte, autour de 0,8 pour mille chez l'homme et 0,3 pour mille chez la femme. Toujours selon la mortalité de 2005-2009, la probabilité qu'un individu survive jusqu'à 20 ans est de 99 %; elle n'était que d'environ 80 % en 1925-1929.

À partir d'environ 35 ans, le risque de décéder dans l'année s'accroît de manière quasi exponentielle. À 50 ans, cette probabilité atteint 3,3 pour mille chez l'homme et 2,3 pour mille chez la femme. Si la mortalité se maintenait aux taux observés en 2005-2009, 95 % des naissances masculines et 97 % des naissances féminines survivraient jusqu'à cet âge, une amélioration majeure par rapport aux deux tiers de survivants qu'annonçait le régime de mortalité de 1925-1929.

La probabilité de survie jusqu'à 65 ans est quant à elle de 86 % pour les hommes et 91 % pour les femmes. L'espérance de vie à cet âge est de 18 et 21 ans respectivement. Selon la mortalité de 2005-2009, 55 % des hommes se rendraient à 80 ans, contre 69 % des femmes. Cette proportion n'atteignait pas 20 % en 1925-1929.

À 100 ans, la probabilité de décéder des Québécoises grimpe à 298 pour mille et celle des hommes à 332 pour mille, soit environ un décès pour trois individus. Seules 4 % des naissances féminines et 1 % des naissances masculines survivraient jusqu'à 100 ans selon les conditions de 2005-2009, contre à peine 0,1 % en 1925-1929. L'incertitude persiste encore sur la mortalité qui prévaut au-delà de cet âge. Les petits effectifs observés et les déclarations d'âge erronées rendent fragiles les estimations, mais il semblerait que le risque de décès plafonne à 500 pour mille vers 110 ans (Gampe 2010). Le record de longévité appartient toujours à Jeanne Calment, décédée en 1997 à l'âge de 122 ans. Plus près de nous, la Québécoise Marie-Louise Meilleur occupe la quatrième place du palmarès mondial depuis son décès à 117 ans, en 1998.

Tableau 1

Indicateurs de la mortalité à divers âges, 1925-1929 et 2005-2009

	Espérance de vie à l'âge x		Probabilité de survie jusqu'à l'âge x		Probabilité de décès à l'âge x	
	1925-1929	2005-2009	1925-1929	2005-2009	1925-1929	2005-2009
	années		%		pour 1 000	
Sexe masculin						
0 an (naissance)	52,6	78,4	100,0	100,0	151,3	4,8
20 ans	47,4	59,1	77,2	99,0	4,3	0,8
50 ans	23,0	30,7	65,2	95,4	10,5	3,3
65 ans	12,5	18,0	49,7	85,9	33,4	13,8
80 ans	5,6	8,3	17,8	54,8	117,2	59,5
100 ans	1,8	2,3	0,1	1,3	417,6	332,3
Sexe féminin						
0 an (naissance)	54,8	83,1	100,0	100,0	115,6	4,2
20 ans	47,0	63,6	80,9	99,3	5,0	0,3
50 ans	23,7	34,5	66,4	97,2	9,5	2,3
65 ans	12,9	21,3	52,1	90,9	32,8	8,3
80 ans	5,9	10,2	19,5	69,0	110,1	38,4
100 ans	1,9	2,5	0,1	3,9	405,2	298,1

Note : Probabilité de survie jusqu'à l'âge x pour 100 naissances vivantes. Les probabilités de décès se réfèrent à la probabilité qu'un survivant à l'âge x décède avant son prochain anniversaire.

Sources : Base de données sur la longévité canadienne (période 1925-1929); Institut de la statistique du Québec (période 2005-2009).

Une surmortalité masculine à tous les âges

Depuis la fin des années 1940, les hommes courent un plus grand risque de mourir que les femmes à tout âge. Auparavant, la mortalité maternelle occasionnait un surplus de décès chez les femmes en âge de procréer. On observe ce phénomène à travers les cellules bleu foncé de la figure 2. Cette figure représente le rapport hommes/femmes des quotients de mortalité selon l'âge et l'année.

Après la diminution des risques liés à la grossesse, une forte surmortalité masculine liée aux causes externes (accidents, morts violentes) est progressivement apparue dans les âges de la vingtaine (en rouge foncé, figure 2). C'est au début de la vingtaine que la surmortalité masculine atteint un sommet, avec un ratio de près de 3 pour 1, qui tend cependant à s'amenuiser légèrement depuis peu. L'évolution de la surmortalité masculine entre 50 et 80 ans, qui varie présentement entre 1,4 et 1,7 après avoir atteint plus de 2,2 vers 1977, témoigne du rattrapage des hommes dans les chances de survie à ces âges. Si la tendance se poursuit, il n'est pas impossible que l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes revienne à des niveaux semblables à ce qu'il était au milieu du siècle dernier, soit environ deux années. La surmortalité masculine est cependant présente dans toutes les sociétés développées, ce qui laisse croire qu'il serait difficile de l'éliminer complètement.

Contribution des groupes d'âge à l'amélioration de l'espérance de vie

L'amélioration de la survie entraîne un effet différent sur l'espérance de vie selon qu'elle survient à un âge ou un autre. En effet, un décès évité en bas âge représentera un gain supérieur dans le calcul de la durée de vie moyenne qu'un décès évité à 90 ans. À travers les étapes de la transition épidémiologique québécoise (voir Bourbeau & Smuga 2003; Rochon 2004), le déclin de la mortalité ne s'est pas non plus effectué à un rythme uniforme à tous les âges. Il en ressort que la croissance relativement constante de l'espérance de vie à la naissance des huit dernières décennies dissimule une contribution contrastée de chacun des groupes d'âge aux gains effectués. La figure 3 illustre à cet égard une tendance claire : celle de gains d'espérance de vie provenant de classes d'âge de plus en plus élevées.

En dix ans, entre la fin des années 1920 et celle des années 1930, le seul déclin de la mortalité infantile a ajouté 2,6 années à la

Figure 2

Mortalité relative selon le sexe (hommes/femmes), Québec, 1922 à 2009

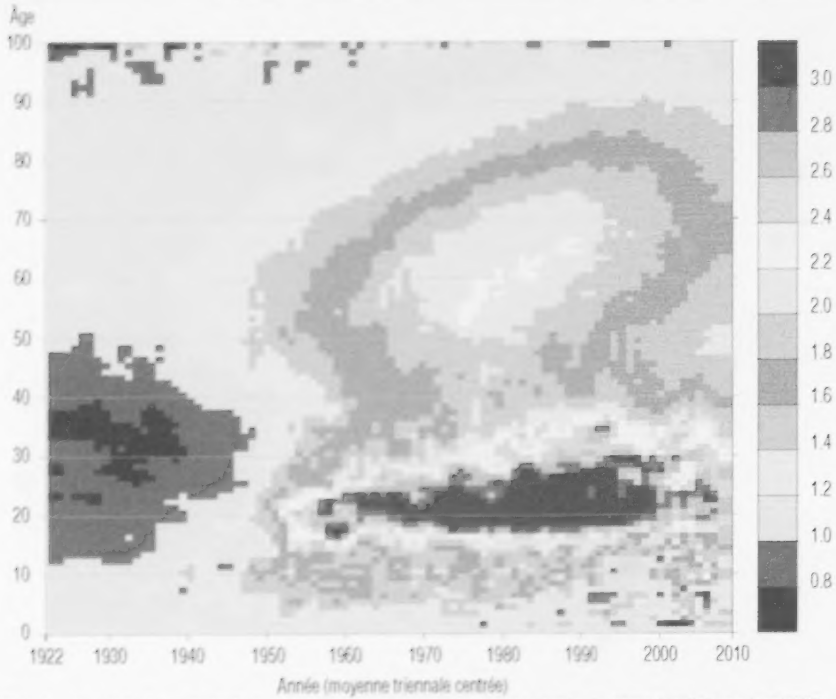

Note : Les valeurs indiquées représentent le rapport hommes/femmes des quotients de mortalité par âge. Un rapport de 2 signifie que la probabilité annuelle de décès des hommes est le double de celle des femmes. Un rapport inférieur à 1 représente une surmortalité féminine.

Sources : Base de données sur la longévité canadienne (1922 à 2007); Institut de la statistique du Québec (2008 et 2009). Calculs de l'auteur.

durée de vie moyenne des Québécois, tandis que les gains à 0 an ont très peu contribué dans la dernière décennie observée. Cette période est plutôt caractérisée par le gain généré par les 60-89 ans, ceux-ci contribuant à 63 % de l'augmentation, en regard de seulement 4 % dans la première période. Les âges 1 à 29 ont influencé fortement l'augmentation de la durée de vie dans les décennies plus anciennes, mais on remarque que les gains se sont interrompus complètement chez les 15-29 ans entre 1955 et 1979. Ceci s'explique par le bilan routier dévastateur des jeunes hommes de l'époque, qui engendra même une contribution négative entre 1965-1969 et 1975-1979, malgré les gains des femmes du même groupe d'âge (non illustré). Finalement, la contribution naissante des 90 ans et plus aux gains d'espérance de vie souligne la participation du Québec à ce que certains ont surnommé la « révolution de la longévité » (Robine 2011).

L'âge limite de la durée de vie bientôt atteint?

L'évolution séculaire de l'espérance de vie soulève de plus en plus la question de l'existence d'une limite dictée par la génétique humaine. Par l'observation de la distribution des âges au décès, les démographes ont développé de nouveaux indicateurs pour

Figure 3

Contribution des groupes d'âge au gain d'espérance de vie à la naissance, sexes réunis, Québec, 1925-1929 à 2005-2009

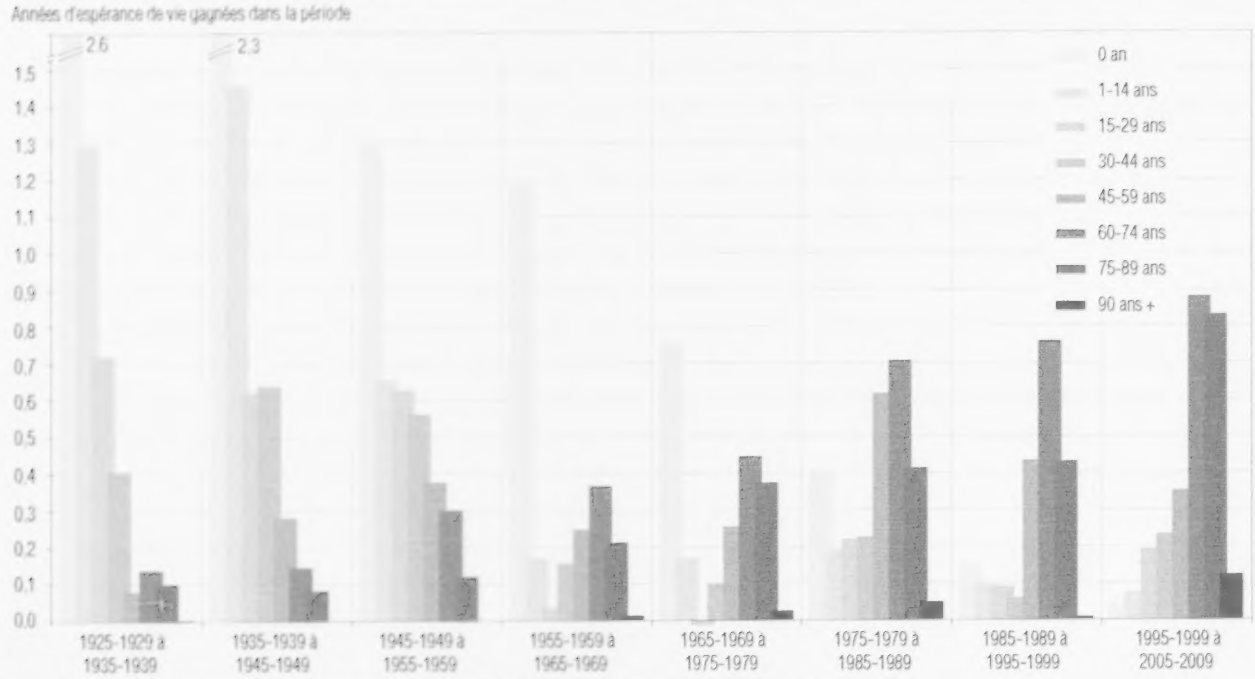

Sources : Base de données sur la longévité canadienne (périodes de 1925 à 2004); Institut de la statistique du Québec (période 2005-2009). Calculs de l'auteur.

tenter de répondre à cette interrogation. Car si le concept d'espérance de vie définit bien la durée de vie moyenne des individus d'une population, c'est plutôt l'âge modal, ou durée de vie la plus commune, qui décrit le mieux la longévité « normale » des adultes, une fois la mortalité prématurée éliminée de l'équation.

Selon une hypothèse encore débattue par les spécialistes du domaine, la concentration accrue du nombre de décès autour de l'âge modal signalerait l'existence d'une sorte de « mur invisible » empêchant de repousser indéfiniment l'âge au décès le plus commun (Kannisto 2001). Cette compression de la mortalité dans un intervalle d'âge de plus en plus court révélerait ainsi les limites de la durée de vie humaine. Les données historiques québécoises montrent bien une compression progressive de la distribution des décès ainsi qu'une augmentation de l'âge modal des hommes et des femmes (Martel & Bourbeau 2003). Mais chez les femmes, la dernière période présente plutôt, par rapport à la précédente, un simple décalage de la courbe des décès vers des âges plus élevés (figure 4). À l'instar de ce que l'on observe depuis quelques années au Japon, ceci signifierait que les Québécoises, dont l'âge modal au décès atteint aujourd'hui 89 ans, n'ont pas encore atteint la limite, ou que celle-ci n'existe pas. Comme rapportée dans une étude récente des tendances régionales canadiennes (Ouellette 2011), la phase de compression de la mortalité pourrait donc être en voie de se terminer chez les femmes, mais elle se poursuivrait toujours chez les hommes (non illustré).

****

Déjà voué à croître rapidement dans les prochaines années en raison de la structure par âge actuelle, le nombre de personnes âgées sera aussi déterminé par l'évolution des taux de mortalité, spécifiquement aux grands âges. De nombreux enjeux socio-économiques y sont liés, notamment dans le domaine des retraites et des soins de santé. Pour les mortels que nous sommes, la perspective d'une longue vie n'en demeure pas moins attrayante, et, fort heureusement, de plus en plus accessible. Reste à savoir si les années de vie supplémentaires sont vécues en bonne santé. À ce titre, les recherches sur l'*espérance de santé* (ou ses variantes) ne permettent cependant pas encore de dessiner une tendance évolutive claire, tant au Québec (Philibert et coll. 2007) qu'à l'étranger (Sieurin et coll. 2011).

Figure 4

Répartition des décès féminins selon l'âge, Québec, 1930-1934 à 2005-2009

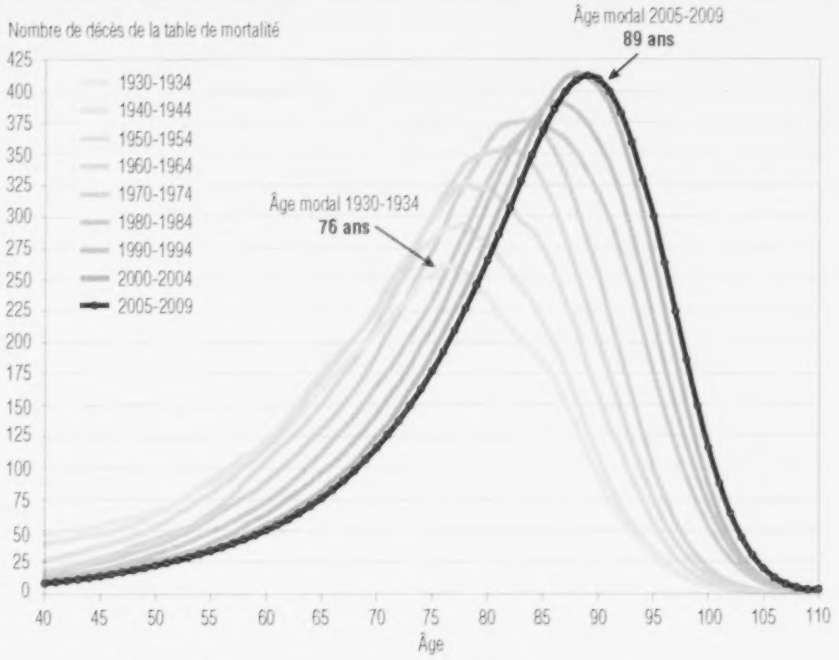

Note : Nombre de décès à chaque âge pour 10 000 naissances, selon la table de mortalité.

Sources : Base de données sur la longévité canadienne (périodes de 1930 à 2004); Institut de la statistique du Québec (période 2005-2009).

Références

Base de données sur la longévité canadienne. Département de démographie, Université de Montréal. [En ligne]. [www.bdlc.umontreal.ca]

BOURBEAU, R. et M. SMUGA (2003). « La baisse de mortalité : les bénéfices de la médecine et du développement », dans : Piché, V. et C. Le Bourdais (éd.), *La démographie québécoise, Enjeux du XXIe siècle*, p. 24-65.

GAMPE, J. (2010). « Human mortality beyond age 110 » dans : Maier, H. et coll. (éd.), *Supercentenarians*, Demographic Research Monographs (collection), p. 219-230.

KANNISTO, V. (2001). « Mode et dispersion de la durée de vie », *Population*, 56 (1-2) : p. 183-197.

MARTEL, S. et R. BOURBEAU (2003). « Compression de la mortalité et rectangularisation de la courbe de survie au Québec au cours du XXe siècle », *Cahiers québécois de démographie*, 32 (1) : p. 43-76.

OUELLETTE, N. (2011). *Changements dans la répartition des décès selon l'âge : une approche non paramétrique pour l'étude de la mortalité adulte*. Thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal. 156 p.

PHILIBERT, M.D., R. PAMPALON et R. CHOINIÈRE (2007). *L'espérance de santé au Québec : revue de différentes estimations pour les années 1986 à 2003*. Institut national de santé publique du Québec, 35 p.

ROBINE, J.M. (2011). « Age patterns in adult mortality », dans : Rogers R.G. et Crimmins E.M. (éd.), International handbook of adult mortality. New York: Springer, p. 207-226.

ROCHON, M. (2004). « La mortalité, les causes de décès et l'état de santé », dans : Institut de la statistique du Québec, *Vie des générations et personnes âgées: aujourd'hui et demain - vol. 1*, p. 91-152.

SIEURIN, A., E. CAMBOIS, J.M. ROBINE (2011). *Les espérances de vie sans incapacité en France*. Document de travail n° 170, INED, 30 p.

Les horaires de travail atypiques au Québec

par Stéphane Crespo et Sylvie Rheault[1]

Un emploi de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, n'est pas la seule option dont disposent les travailleurs et travailleuses ayant un emploi rémunéré. À partir des données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), les différents types d'horaire de travail[2] sont examinés et les changements observés entre 1996 et 2008 sont présentés. Les écarts entre les hommes et les femmes sont aussi analysés.

Les emplois de jour réguliers, en diminution au Québec

En 2008, un emploi de jour régulier s'avère l'horaire le plus fréquent pour près de 70 % des travailleurs. C'est quatre points de pourcentage de moins qu'en 1996 (tableau 1). La diminution a atteint plus de cinq points chez les femmes alors qu'elle n'a pas été significative chez les hommes (au seuil de 5 %). Les horaires irréguliers, qui correspondent à un horaire qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre, arrivent deuxièmes en importance parmi les types d'horaire de travail (12 %). Ce type d'horaires a d'ailleurs connu la plus forte hausse entre 1996 et 2008, soit près de 4 points de pourcentage. L'augmentation a touché autant les hommes que les femmes, ces dernières étant cependant plus affectées.

Tableau 1

Répartition selon le type d'horaire de travail, travailleurs rémunérés de 16 à 69 ans, hommes et femmes, Québec, 1996 et 2008

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	1996	2008	Écart 96/08	1996	2008	Écart 96/08	1996	2008	Écart 96/08
	%								
Heures normales (jour)	73,5	69,5	−4,1	71,7	69,0	−2,7 n. s.	75,6	70,0	−5,6
Horaire irrégulier	8,0	11,8	3,7	7,7	10,4	2,7	8,4	13,2	4,8
Poste rotatif	7,8	6,1	−1,7	9,9	6,7	−3,2	5,4	5,5	0,0 n. s.
Poste du soir	6,0	5,7	−0,3 n. s.	5,2	6,6	1,4 n. s.	6,8	4,8	−2,0
Poste de nuit	1,8	2,4	0,6 n. s.	2,7	2,9*	0,2 n. s.	0,8**	1,8*	1,1
Fractionné ou sur appel	2,0	2,9	0,9	2,0*	3,1*	1,2	2,0*	2,7	0,7 n. s.
Autre	0,9*	1,7	0,8	0,9**	1,3*	0,5 n. s.	1,0*	2,0*	1,1
Population pondérée, en milliers	2 980	3 543	563	1 582	1 840	258	1 398	1 703	305

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
n. s. Différence non significative ($\rho > 0,05$).
Les coefficients de variation (c.v.) et les tests statistiques tiennent compte du plan de l'EDTR au moyen de la méthode Bootstrap.
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Des différences entre les hommes et les femmes

Les postes rotatifs (quarts de travail en alternance : jour, soir, nuit) touchent 6 % des travailleurs. Cette proportion est en baisse par rapport à 1996, car elle était alors de 8 %. Toutefois, cette situation prévaut uniquement pour les hommes puisqu'aucun changement significatif n'a été détecté chez les femmes entre ces deux périodes. En 2008, les hommes semblent plus nombreux à occuper un emploi avec poste rotatif. Par ailleurs, les postes de soir et de nuit rejoignent au total près de 8 % des travailleurs. Dans les deux cas, les changements observés entre 1996 et 2008 ne sont pas significatifs. En proportion, les hommes apparaissent plus nombreux à travailler selon ces horaires de travail en 2008 que les femmes (10 % contre 7 %). L'horaire par quart fractionné (périodes de travail distinctes, entrecoupées de temps libre) et le travail sur appel (à la demande de l'employeur) rejoignent près de 3 % des travailleurs. Une augmentation d'environ un point de pourcentage a été constatée entre 1996 et 2008, elle s'est manifestée essentiellement chez les hommes.

Conclusion

Moins de travailleuses occupent un emploi traditionnel, soit de jour, pendant les heures dites normales de travail en 2008 par rapport en 1996. Elles sont maintenant tout près de la proportion observée chez les hommes. Les horaires irréguliers ont connu la plus forte augmentation parmi les différents types d'horaire. La hausse est plus importante chez les femmes. Mentionnons, par ailleurs, que les hommes ont connu une baisse dans le nombre d'emplois occupés avec poste rotatif.

Référence

ASSELIN, Suzanne. *Qui travaille selon des horaires de travail quotidiens non standard?*, Données sociodémographiques en bref, Institut de la statistique du Québec, vol 9, n° 3, juin 2005, p. 1-3

1. Nous remercions Suzanne Asselin pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte.

2. Les questions ont porté sur l'horaire du dernier emploi occupé en 2008.

L'usage d'un véhicule privé, en hausse chez les ménages de 65 ans et plus

par Suzanne Asselin[1]

Depuis les années 1980, les habitudes de consommation, parmi les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus, se sont passablement modifiées. Notamment, conduire son véhicule devient encore davantage synonyme d'une liberté dont on veut profiter le plus longtemps possible. Le présent article décrit l'évolution, entre 1983 et 2009, de la proportion des ménages âgés ayant l'usage d'un véhicule privé et compare les caractéristiques de ces ménages.

Une hausse plus importante chez les aînés

De nos jours, disposer d'un véhicule par ménage à 65 ans et plus est une situation courante. Elle constitue le prolongement des modes de déplacement acquis pour vaquer aux occupations de la vie quotidienne. Ce mode offre une grande autonomie de locomotion, un accès rapide et une liberté de déplacement pour de nombreux trajets et exige un faible effort physique. Il faut détenir un permis de conduire, c'est-à-dire répondre aux exigences médicales requises[2], et de plus avoir les moyens financiers pour l'achat, l'usage et l'entretien du véhicule. Dans certains cas, la personne aînée peut aussi compter sur un autre membre du ménage pour veiller à ses déplacements avec le véhicule.

Au début des années 1980, la moitié des soutiens de ménage québécois aînés disposaient d'au moins un véhicule. Vingt-six ans plus tard, cette proportion atteint plus de 70 % chez les nouvelles générations d'aînés. Il va sans dire que cette hausse évolue parallèlement à la croissance de la représentativité[3] des ménages de 65 ans et plus dans la société québécoise. Cette croissance de ménages détenteurs de véhicules est encore plus importante chez les aînés de 75 ans et plus comme le souligne une étude antérieure (Nobert, 2007)[4]. Ce constat tient toujours selon les données plus récentes. En effet, en 1983, près de six ménages aînés sur dix de 65 à 74 ans ont un véhicule, et cette part s'accroît à plus de huit sur dix en 2009. La progression est encore plus forte chez les soutiens de 75 ans et plus. D'environ trois aînés sur dix, cette proportion atteint près de six aînés sur dix de 75 ans et plus (tableau 1).

Au cours de ces années, l'usage d'un véhicule privé est donc devenu plus fréquent chez les aînés. Chez les 65-74 ans, la proportion a même dépassé celle des jeunes soutiens de 16 à 24 ans. En 2009, l'écart entre les jeunes de 16 à 24 ans et les aînés de 65-74 atteignait plus de 12 points de pourcentage en faveur des aînés, alors que vingt plus tôt, l'écart était de sept points en faveur des plus jeunes. En 1983, une proportion supérieure à 80 % était réservée aux ménages dont le soutien est âgé en moyenne de 35 à 54 ans. En 2009, cette proportion est atteinte chez les ménages dont l'âge du soutien varie de 35 à 74 ans.

Parmi les quelques variables disponibles de l'EEM et l'EDM et suscitant un intérêt en regard de l'accès à un véhicule privé, cet article se penche sur le lieu de résidence, le mode d'occupation du logement, le mode de vie familiale et le revenu.

Tableau 1

Proportion de ménages qui disposent d'un véhicule[1] selon l'âge du soutien du ménage, Québec, 1983-2009

Âge du soutien du ménage	1983	1989	1999	2009	Variation
	%				points %
16-24 ans	62,4	70,9	56,6	69,5*	7,0
25-34 ans	78,3	81,9	79,6	75,1	–3,3
35-44 ans	87,4	86,0	85,1	84,7	–2,7
45-54 ans	81,5	86,7	84,5	85,4	3,9
55-64 ans	74,8	81,0	83,8	87,9	13,1
65 ans et plus	**50,3**	**57,8**	**65,0**	**72,0**	**21,7**
65-74 ans	59,1	63,2	74,0	81,7	22,6
75 ans et plus[2]	30,7	46,5	50,8	59,0	28,2
Total	75,2	78,8	78,9	80,5	5,3
	n				
65 ans et plus avec véhicule	164 482	262 581	357 865	545 174	
65 ans et plus	327 320	454 022	550 210	757 638	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % : interpréter avec prudence.

1. En 1999 et 2009 : automobiles, fourgonnettes, camionnettes, véhicules sport utilitaires possédés ou loués à long terme; en 1983 et 1989 : seulement les automobiles possédées.
2. À utiliser avec prudence pour 1983.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'équipement ménager* et *Enquête sur les dépenses des ménages*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. L'auteure remercie Paul Berthiaume pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte.

2. La SAAQ exige un suivi médical et visuel aux détenteurs d'un permis de véhicule de promenade à 75 ans et à 80 ans, et à tous les deux ans par la suite.

3. À titre indicatif, par rapport à 1983, le vieillissement se reflète par une croissance plus forte des ménages dont le soutien est âgé de 75 ans et plus que de ménages dont le soutien est âgé de 65 à 74 ans, mais la représentativité des ménages avec un soutien plus âgé reste inférieure à celle de 65 à 74 ans.

4. NOBERT, Yves (2007). « Le logement et l'automobile », dans : Institut de la statistique du Québec, *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, volume 2*, sous la direction d'Hervé Gauthier, Gouvernement du Québec, p. 147-172.

En zone urbaine[5], la croissance est remarquable

La concentration de ménages dont le soutien est un aîné habitant une zone urbaine en 2009 est assez similaire à 1983, la proportion passe à 85,7 % comparativement à 83,4 % (données non illustrées).

En ville, la proximité des services, l'accès aux transports publics, incluant les taxis, et aux services de location de voitures offrent une autre possibilité pour le déplacement des résidants. Malgré cela, on constate une augmentation importante de l'usage d'un véhicule privé en zone urbaine. Comme l'affiche la figure 1 chez les ménages dont le soutien a 65 ans et plus et résidant dans une zone urbaine en 2009, plus des deux tiers disposent d'un véhicule, comparativement à moins de la moitié en 1983. Généralement, les habitants dans les secteurs non urbains utilisent plus un véhicule privé. Cependant, nous ne pouvons mesurer l'évolution puisque la taille de l'échantillon québécois en zone rurale n'est pas fiable en 2009.

Les propriétaires de logement sont très nombreux à avoir accès à un véhicule privé

Environ la moitié des ménages, dont le soutien est un aîné, sont propriétaires de leur logement en 1983 comme en 2009 (données non illustrées). Parmi les soutiens de ménage de 65 ans et plus propriétaires d'un logement, la proportion de ménages disposant d'un véhicule atteint plus de 90 % en 2009. En 1983, la proportion était près des deux tiers. Parmi l'autre moitié des ménages, locataires de leur logement, l'accès à un véhicule concerne moins de ménages que chez les propriétaires, soit près de la moitié en 2009. On note néanmoins une progression par rapport à 1983, alors que cette proportion n'atteignait pas le tiers.

Soulignons que la propriété est un actif financier important, surtout chez ceux dont la propriété n'est plus grevée d'une hypothèque, ce qui réduit le fardeau financier de ces ménages comparativement aux ménages locataires, leur laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre pour les frais inhérents à l'achat ou la location à long terme d'un véhicule. Une étude du revenu et de la situation financière des ménages apporterait un éclairage sur cet aspect, mais sans un échantillon de ménages plus important dans un cas et un élargissement des variables couvertes dans l'autre cas, on ne peut établir une relation.

Méthodologie

Un ménage dispose d'un véhicule si un membre du ménage au 31 décembre de l'année de référence est propriétaire ou locataire à long terme du véhicule. Pour établir une comparaison historique des articles dont possèdent ou disposent les ménages, on utilise l'*Enquête sur l'équipement ménager* (EEM) de Statistique Canada en 1983 et 1989 et l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) en 1999 et 2009. L'EEM ne fournit aucune donnée sur les dépenses. En 2009, l'automobile, la camionnette, la fourgonnette et le véhicule sport utilitaire sont compris dans la définition du véhicule alors qu'en 1983, on considère seulement l'automobile. En 2009, chez les ménages dirigés par un aîné et ayant un véhicule, 88 % sont propriétaires du véhicule alors que 12 % louent à long terme. La taille de l'échantillon québécois de ménages dont le soutien a 65 ans et plus et disposant d'un véhicule comprend 408 ménages en 1983 et 225 en 2009. En raison d'une amputation de l'échantillon en 2009, moins représentatif que pour d'autres années, la distinction par âge s'accompagne la plupart du temps d'une grande variabilité, d'où l'utilisation du groupe des 65 ans et plus pour l'analyse des caractéristiques du ménage. Une mesure approximative de la qualité des données (coefficient de variation) est fournie en 2009, mais d'autres critères, liés plus spécifiquement au nombre de répondants, sont utilisés pour 1983. Dans cet article, les proportions de ménages disposant d'un véhicule sont calculées pour chacune des populations sélectionnées selon la caractéristique retenue.

Figure 1

Proportion de ménages dont le soutien a 65 ans et plus et disposant d'un véhicule selon quelques caractéristiques, Québec 1983 et 2009

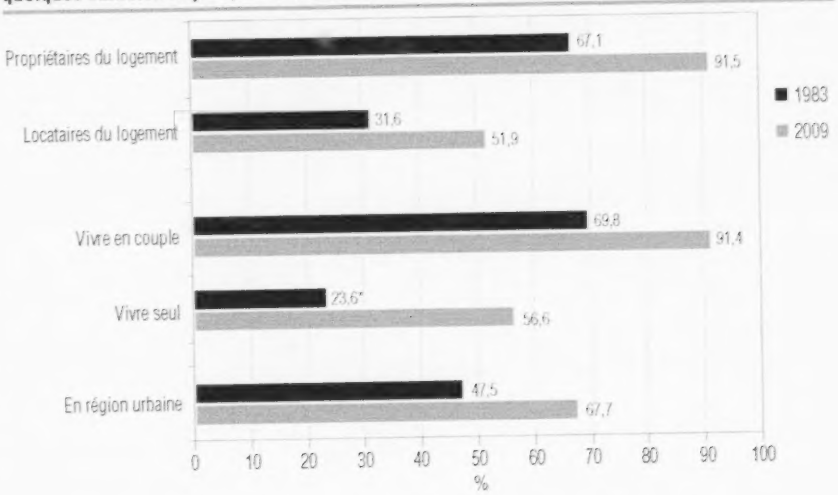

* À utiliser avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'équipement ménager* et *Enquête sur les dépenses des ménages*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La vie en couple est plus propice à l'usage d'un véhicule privé

En 2009 quatre ménages sur dix, dont le soutien est un aîné, vivent en couple, cinq ménages sur dix vivent sans cohabitant et un ménage sur dix cohabite avec une personne apparentée ou non. Comparativement à 1983, vivre seul constitue un mode de vie plus important (données non illustrées). Vivre à deux permet une plus grande latitude dans le partage des dépenses de consommation courante et le choix de disposer d'un véhicule semble plus favorable. En effet, plus de neuf ménages sur dix dont le soutien est un aîné vivant

5. La zone urbaine est définie selon les limites de recensement et la géographie du Recensement de 2001, soit au moins 1 000 habitants, et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Pour 1983, elle suit les limites du recensement de 1971. En 2009, la terminologie a changé pour centre de population, mais le concept demeure comparable.

en couple retiennent cette option, alors que cette proportion n'atteint pas 60 % chez les ménages dont le soutien est un aîné vivant seul.

Chez les ménages vivant en couple, la proportion ayant l'usage d'un véhicule privé a augmenté de plus de 20 points entre 1983 et 2009 (70 % contre 91 %). Chez les ménages aînés seuls, quoique les données de 1983 soient moins fiables, on discerne également une augmentation importante. En 1983, ils composaient environ le quart des ménages à disposer d'un véhicule contre un peu plus de la moitié en 2009.

Le revenu influe sur l'accès à un véhicule privé

Les ménages dont le soutien est un aîné ne bénéficient pas tous du même niveau de revenu. En moyenne, un ménage en 2009 détient 34 370 $. Lorsque le ménage dispose d'un véhicule, le revenu moyen[6] atteint 38 630 $ et dans le cas contraire, le revenu moyen s'élève à 23 450 $. Parmi ceux qui ont un revenu de 25 000 $ et plus, huit ménages sur dix ont un véhicule. Chez les ménages qui touchent un revenu de moins de 25 000 $, cinq ménages sur dix disposent d'un véhicule (tableau 2).

Comparativement à 1983, l'augmentation croissante des ménages aînés ayant un véhicule est plus apparente chez les ménages ayant un revenu de moins de 25 000 $. En effet, en se basant sur un revenu converti en dollars constants de 2009, alors que moins du tiers des ménages avec un revenu inférieur à 25 000 $ disposait d'un véhicule en 1983, la proportion se situe à la moitié en 2009. Les données par âge sont cependant moins fiables. On note néanmoins que la proportion avoisine six aînés sur dix chez ceux âgés de 65-74 ans et quatre aînés sur dix chez ceux âgés de 75 ans et plus.

Détenant déjà une proportion élevée en 1983, les ménages bénéficiant d'un revenu de 25 000 $ et plus ont tout de même accru l'accès à un véhicule, soit de sept à huit ménages sur dix. Les proportions fluctuent selon l'âge du soutien de ménage. La part de ménages ayant un véhicule en 2009 est très élevée quand le soutien est âgé de 65 à 74 ans (neuf sur dix) et diminue de plus de vingt points de pourcentage chez le soutien âgé de 75 ans et plus (sept sur dix).

Tableau 2

Proportion de ménages qui disposent d'un véhicule selon la tranche de revenu[1] du ménage et l'âge du soutien, Québec, 1983-2009

Âge du soutien du ménage	1983	2009	Ménages en 2009
	%		n
Revenu < 25 000 $			
65 ans et plus	30,1	52,4	143 773
65-74 ans	36,4	61,1 *	84 595 *
75 ans et plus[2]	19,5	43,6 *	59 178 *
Revenu ≥ 25 000 $			
65 ans et plus	71,6	83,0	401 401
65-74 ans	79,5	91,5	268 888
75 ans et plus[2]	48,2	70,0	132 513

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % : interpréter avec prudence.
1. Revenu de 1983 basé sur un dollar constant de 2009.
2. À utiliser avec prudence pour 1983.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'équipement ménager* et *Enquête sur les dépenses des ménages*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu et l'âge ne sont pas les seuls critères à considérer pour l'accès à un véhicule privé, le bilan financier (les avoirs et les dettes), l'état de santé, la proximité des services de transport desservis près du lieu de résidence et le choix de ce mode de transport en sont d'autres attributs. Cependant, ces variables ne sont pas couvertes dans l'EEM et l'EDM.

Connaître l'importance des coûts de transport inhérents à l'usage d'un véhicule privé au fil des années serait un complément d'information intéressant, mais plusieurs contraintes méthodologiques réduisent la faisabilité d'une telle étude. L'utilisation d'une autre source de données est requise (l'ancêtre de l'EDM pour la période avant 1997) dont diffèrent plusieurs éléments importants. Par exemple, la périodicité de la collecte et la période de référence (dépense pour l'année civile) ne concordent pas. Par ailleurs, la couverture de la dépense d'accès à un véhicule peut inclure un ménage sans véhicule, puisqu'un ménage peut déclarer une dépense d'opération de véhicule comme le coût du permis de conduire.

Conclusion

La progression de la proportion de ménages chez les soutiens de 65 ans et plus disposant d'un véhicule ressort clairement entre 1983 et 2009. L'avancée est encore plus importante chez les ménages dont le soutien est âgé de 75 ans et plus. Parmi les caractéristiques des ménages, on retient que les ménages qui disposent de ce moyen de transport sont plus souvent propriétaires de leur logement, en couple ou ayant un revenu de 25 000 $ et plus. Malgré les autres moyens de transport alternatifs, l'usage du véhicule est loin d'être délaissé chez les résidants en zone urbaine.

6. L'utilisation de quartiles de revenu ne peut s'appliquer en raison du faible échantillon de ménages. En utilisant deux classes de revenu (< 25 000 $ et ≥ 25 000 $), on s'assure du moins d'obtenir une estimation avec une bonne précision sans toutefois permettre une analyse fiable selon les autres variables étudiées.

Évolution de la prévalence et du taux de prévalence de la violence conjugale au Québec et au Canada entre 1993 et 2009

par Denis Laroche

Avec la divulgation des résultats de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 2009, quatre enquêtes nationales de grande taille sont maintenant disponibles afin de décrire l'évolution de la prévalence et du taux de prévalence de la violence conjugale au cours de la période 1993-2009 au Québec et au Canada. Il s'agit de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF) menée par Statistique Canada en 1993, et de trois des cycles de l'ESG, soit ceux tenus en 1999, en 2004 et en 2009 (voir encadré).

Statistique Canada a employé la même méthodologie dans l'EVEF et l'ESG afin de mesurer la prévalence de la violence conjugale (Johnson, 2005 : 1; Johnson, 2006 : 16), autorisant ainsi une analyse comparative sur l'ensemble de la période 1993-2009. Cette approche est fondée sur les CTS_{10}, échelle de mesure constituée de 10 énoncés ayant trait à diverses formes de violence physique susceptibles d'être exercées par un conjoint ou un ex-conjoint (voir la liste des énoncés). Elle présente l'avantage de soumettre à tous les répondants une définition uniforme du concept de violence conjugale employé dans l'enquête (Garcia-Moreno, Claudia, et autres, 2005 : 14).

La prévalence et le taux de prévalence représentent respectivement le nombre et la proportion de répondants avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint qui ont subi au moins l'un des 10 énoncés des CTS_{10} au cours des cinq années précédant l'enquête. Les agressions relèvent de la « violence mineure » si les items auxquels le répondant a souscrit se limitent aux quatre premiers énoncés des CTS_{10}. Il y a « violence grave » si le répondant a fait mention d'au moins un des énoncés 5 à 10.

Le taux de prévalence de la violence conjugale au Québec baisse de plus de la moitié entre 1993 et 2009

Le tableau 1 présente la prévalence et le taux de prévalence de la violence conjugale envers les femmes en 1993, en 1999, en 2004 et en 2009. Au Québec, le nombre de femmes victimes de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête chute de 227 000 en 1993 à 121 900 en 2009, soit une réduction de 46 % de la prévalence de la violence conjugale. Au Canada, le nombre de victimes passe de 952 300 femmes en 1993 à 595 100 en 2009, soit une baisse de 38 % de la prévalence.

Précisions et sources de données

Le calcul des taux de prévalence tient compte de tous les ex-conjoints, que le répondant ait été en contact ou non avec l'ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête. Par ailleurs, dans le cas des données de l'ESG de 1999, de 2004 et de 2009, les répondants avec un conjoint actuel de même sexe ont été exclus de l'analyse. Les résultats présentés dans cet article portent sur la violence conjugale subie de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint de sexe opposé.

L'EVEF de 1993 présente certaines différences avec l'ESG. L'enquête de 1993 ne couvre que les femmes âgées de 18 ans et plus, alors que l'ESG couvre les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces canadiennes. En outre, l'enquête de 1993 s'est enquise de la violence conjugale survenue pendant la durée totale de l'union avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint à compter de l'âge de 16 ans, tandis que l'ESG mesure la prévalence de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête.

Afin de comparer les résultats de l'EVEF à ceux de l'ESG de 1999, de 2004 et de 2009, il faut déterminer quelles participantes de l'EVEF ont été victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête. Il s'agit des femmes pour lesquelles la variable DVJ22 (moment du plus récent incident de la part du conjoint actuel) ou la variable DVL21 (moment du plus récent incident de la part d'un ex-conjoint) prend une valeur variant de 0 à 4.

Dans le cas de l'ESG de 1999, de 2004 et de 2009, il n'est pas possible d'exclure les femmes âgées de 15 ans qui ont été victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Cependant, leur nombre est trop faible pour exercer une influence notable sur les écarts de prévalence et de taux de prévalence observés entre l'EVEF et l'ESG.

Dans le cas des comparaisons portant sur la gravité de la violence rapportée par les répondants à ces enquêtes, les participantes à l'EVEF ont répondu à chacun des énoncés des CTS_{10} en se référant à la durée totale de l'union avec le conjoint actuel ou avec un ex-conjoint à compter de l'âge de 16 ans. Il en découle qu'il n'est pas possible d'établir, chez les participantes de l'EVEF qui ont rapporté de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et qui ont rapporté avoir subi de la violence grave au cours de l'union avec le conjoint actuel ou un ex-conjoint, si la violence grave est effectivement survenue dans tous les cas au cours des cinq années précédant l'enquête. Il se peut, dans certains cas, que la violence grave soit survenue antérieurement à cette période. Il est donc possible que l'estimation de la prévalence et du taux de prévalence de la violence grave au cours des cinq années précédant l'EVEF de 1993 soit quelque peu surévaluée comparativement aux résultats obtenus avec l'ESG.

La taille de l'échantillon canadien des quatre enquêtes utilisées dans la présente analyse était la suivante : EVEF de 1993 : 12 300 femmes; ESG de 1999 : 11 607 hommes et 14 269 femmes; ESG de 2004 : 10 600 hommes et 13 166 femmes; ESG de 2009 : 8 728 hommes et 10 694 femmes.

Tableau 1

Évolution de la prévalence[1] et du taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1993, 1999, 2004, 2009

	Nombre de victimes			Taux de prévalence			Répartition en pourcentage		
	Violence mineure	Violence grave	Total	Violence mineure	Violence grave	Total	Violence mineure	Violence grave	Total
	n[2]			‰			%		
Québec									
EVEF 1993									
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Femme	90 900	136 000	**227 000**	39	58	**97**	41	59	**100**
ESG 1999									
Homme	61 300	77 700	**139 000**	27	35	**62**	44	56	**100**
Femme	86 000	79 900	**165 900**	35	32	**67**	52	48	**100**
ESG 2004									
Homme	59 100	39 800	**98 900**	25	17	**42**	60	40	**100**
Femme	76 100	58 000	**134 100**	30	23	**52**	57	43	**100**
ESG 2009									
Homme	58 700	59 300	**118 000**	24	24	**48**	50	50	**100**
Femme	81 300	40 600	**121 900**	31	15	**46**	67	33	**100**
Changement 2009/1993 (en %)									
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Femme	−11	−70	**−46**	−21	−73	**−52**	...	...	...
Changement 2009/1999 (en %)									
Homme	−4	−24	**−15**	−12	−30	**−22**	...	...	...
Femme	−6	−49	**−27**	−12	−52	**−31**	...	...	...
Canada									
EVEF 1993									
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Femme	379 800	572 500	**952 300**	42	64	**106**	41	59	**100**
ESG 1999									
Homme	218 500	319 000	**542 900**	25	36	**61**	40	59	**100**
Femme	308 700	375 000	**685 900**	31	38	**70**	45	55	**100**
ESG 2004									
Homme	263 600	276 200	**539 800**	28	29	**57**	49	51	**100**
Femme	328 700	318 000	**646 700**	31	30	**62**	51	49	**100**
ESG 2009									
Homme	296 500	260 700	**557 200**	29	26	**55**	53	47	**100**
Femme	311 600	283 600	**595 100**	28	26	**54**	52	48	**100**
Changement 2009/1993 (en %)									
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Femme	−18	−50	**−38**	−32	−59	**−49**	...	...	...
Changement 2009/1999 (en %)									
Homme	36	−18	**3**	17	−28	**−10**	...	...	...
Femme	1	−24	**−13**	−8	−32	**−22**	...	...	...

1. En règle générale, les coefficients de variation des estimations ont eu tendance à augmenter avec les années par suite de la réduction progressive de la taille de l'échantillon des cycles consécutifs de l'ESG. Les coefficients de variation de l'estimation du nombre de victimes varient de 3,4 à 9,6 dans le cas du Canada. Dans le cas du Québec, les coefficients de variation des estimations du nombre de victimes ne dépassent pas 16,5 à l'exception de l'estimation du nombre des victimes de « violence grave » chez les hommes en 2004, où le coefficient de variation approximatif atteint 20,2. En outre, pour l'année 2009, le coefficient de variation de l'estimation du nombre des victimes de « violence mineure » et de « violence grave » chez les hommes se situe à 19,3 dans les deux cas et il atteint 23,6 dans le cas du nombre de victimes de « violence grave » chez les femmes.
2. Dans le cas du nombre des victimes, les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 2009, Enquête sociale générale 2004, Enquête sociale générale 1999, Enquête sur la violence envers les femmes 1993*, fichier de microdonnées.

Le taux de prévalence spécifie le nombre de victimes pour chaque tranche de 1 000 femmes avec un conjoint ou un ex-conjoint et tient ainsi compte de l'augmentation du nombre de femmes avec un conjoint ou un ex-conjoint survenue entre chacune des enquêtes. Au Québec, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie par les femmes de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint a diminué de plus de la moitié entre 1993 et 2009, passant de 97 à 46 pour 1 000 femmes. Au Canada, le taux de prévalence diminue de moitié, régressant de 106 à 54 pour 1 000 femmes entre 1993 et 2009.

Le taux de prévalence de la violence conjugale grave diminue de près des trois quarts au Québec entre 1993 et 2009

Au Québec, 59 % des victimes de sexe féminin rapportent avoir subi de la violence grave en 1993. Cette proportion descend à 33 % en 2009. Au Canada, les proportions correspondantes passent de 59 % à 48 % au cours de la même période. Entre 1993 et 2009, cette évolution se traduit par une diminution de 70 % du nombre de femmes victimes de violence grave au cours des cinq années précédant l'enquête au Québec, comparativement à une baisse de 50 % au Canada. Il en résulte une chute de près des trois quarts du taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave subie par les femmes au Québec, qui passe de 58 à 15 pour 1 000 entre 1993 et 2009. Au Canada, ce taux descend de 64 à 26 pour 1 000 au cours de la même période.

Pour sa part, la violence mineure affiche une baisse moins accentuée. Au Québec, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale mineure subie par les femmes diminue d'environ un cinquième entre 1993 et 2009, comparativement à près d'un tiers au Canada.

Baisse comparée de la violence conjugale envers les hommes et les femmes entre 1999 et 2009

Comme l'échantillon de l'EVEF est entièrement féminin, l'analyse comparée des tendances de la prévalence de la violence conjugale envers les hommes et les femmes se limite à la période 1999-2009.

Entre 1999 et 2009, le nombre de femmes victimes de violence conjugale grave au cours des cinq années précédant l'enquête diminue de 49 % au Québec. Il en résulte un recul de 52 % du taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave, qui passe de 32 à 15 pour 1 000. La baisse de la violence

Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS_{10}), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, Enquête sociale générale 2009

Violence mineure

1. Est-ce que votre mari/femme/conjoint(e) a menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser?
2. Est-ce qu'il (elle) vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser?
3. Est-ce qu'il (elle) vous a poussé(e), empoigné(e), ou bousculé(e) d'une façon qui aurait pu vous blesser?
4. Est-ce qu'il (elle) vous a giflé(e)?

Violence grave

5. Est-ce qu'il (elle) vous a donné un coup de pied, mordu(e) ou donné un coup de poing?
6. Est-ce qu'il (elle) vous a frappé(e) avec un objet qui aurait pu vous blesser (exclure les coups portés avec les poings)?
7. Est-ce qu'il (elle) vous a battu(e)?
8. Est-ce qu'il (elle) a tenté de vous étrangler?
9. Est-ce qu'il (elle) a utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous?
10. Est-ce qu'il (elle) vous a forcé(e) à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous maintenant en place ou en vous brutalisant?

Source : Statistique Canada (2009), *Enquête sociale générale, 2009, cycle 23, victimisation. Questionnaire de l'enquête.*

conjugale grave semble moins importante dans l'ensemble du Canada, avec une diminution de 24 % du nombre des victimes, qui se traduit par un recul de 32 % du taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave. Par contre, le nombre de femmes victimes de violence mineure est demeuré à peu près stable au Québec et au Canada entre 1999 et 2009. Mais compte tenu de l'augmentation de la population féminine au cours de la période, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence mineure affiche un recul d'environ 10 %. Au total, le nombre de femmes victimes de violence conjugale a diminué de 27 % au Québec et de 13 % au Canada de 1999 à 2009. Le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale a baissé de 31 % au Québec, passant de 67 à 46 pour 1 000 de 1999 à 2009. Au Canada, le taux de prévalence a diminué d'un peu plus du cinquième, passant de 70 à 54 pour 1 000.

La baisse du nombre des victimes de violence conjugale est moins importante chez les hommes. Ce nombre passe de 139 000 à 118 000 entre 1999 et 2009 au Québec, soit une baisse d'environ 15 %. Il en résulte une réduction d'un peu plus du cinquième du taux de prévalence de la violence conjugale. Dans l'ensemble du Canada, on enregistre même une faible hausse du nombre des hommes victimes de violence conjugale. Cependant, en raison de l'augmentation de la population concernée au cours de cette période, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale affiche une légère baisse d'environ 10 %.

Entre 1999 et 2009, on observe une réduction de 24 % du nombre de cas de violence grave envers les hommes au Québec. Il s'ensuit une diminution d'un peu moins du tiers du taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave, qui passe de 35 à 24 pour 1 000. Au Canada, le nombre d'hommes victimes de violence grave baisse de 18 % au cours de cette période, entraînant un recul de près de 28 % du taux de prévalence de la violence grave, qui passe de 36 à 26 pour 1 000. Par ailleurs, le nombre d'hommes victimes de violence mineure apparaît relativement stable au Québec entre 1999 et 2009. En raison de la hausse de la population, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence mineure au Québec passe de 27 à 24 pour 1 000. Au Canada, le nombre des hommes victimes de violence mineure a connu deux augmentations successives en 2004 et en 2009, si bien que le taux de prévalence de la violence mineure envers les hommes passe de 25 à 29 pour 1 000 au cours de la dernière décennie. Bref, comme chez les femmes, la baisse de la violence conjugale envers les hommes entre 1999 et 2009 demeure circonscrite au recul de la violence grave.

Conclusion

Dans l'ensemble, les résultats de l'ESG de 2009 confirment et renforcent le constat de l'ESG de 2004 quant à l'importance de la baisse, observée depuis 1993 tant au Québec qu'au Canada, du taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie par les femmes (Laroche, 2007 : 23-25). La forte diminution du taux de prévalence de la violence conjugale grave entre 1993 et 2009 confère davantage de relief à cette évolution positive. Les données de l'ESG de 1999, de 2004 et de 2009 laissent voir que la réduction du taux de prévalence de la violence conjugale semble avoir été plus importante chez les femmes que chez les hommes entre 1999 et 2009.

Références

GARCIA-MORENO, Claudia, et autres (2005). *WHO Multi-Country Study on Women's Health and Domestic Violence Against Women*, World Health Organization, p. 13-14.

JOHNSON, Holly (2005). *Assessing the Prevalence of Violence Against Women in Canada*, Expert Group Meeting Organized by the UN Division for the Advancement of Women in Collaboration with the Economic Commission for Europe (ECE), and World Health Organization (WHO), 11-14 avril, Genève (Suisse), 18 p.

JOHNSON, Holly (2000). « Tendances des agressions contre la conjointe signalées par la victime », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 21-23.

LAROCHE, Denis (2007). *Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada, 2004*, Institut de la statistique du Québec, 117 p.

Le recours à la garde habituelle pour les ménages ayant des enfants âgés de 5 à 11 ans

par Claudine Lacroix, avec la collaboration de France Lapointe[1]

La présence de plus en plus marquée des femmes sur le marché du travail et aux études supérieures depuis les années 1960 a accru de façon notable la demande pour les services de garde pour enfants, tant durant la petite enfance que durant l'âge scolaire. De 36 % en 1976, le taux d'activité des Québécoises âgées de 25 à 54 ans ayant au moins un enfant âgé de moins de 16 ans atteint 82 % en 2009[2]. La participation des mères au marché du travail augmente également avec l'âge des enfants. Celle-ci passe de 78 % pour celles dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans à 86 % pour celles dont le plus jeune enfant âgé de 6 à 15 ans en 2009[3]. Dans les familles biparentales québécoises avec au moins un enfant mineur, les deux conjoints sont actifs dans 77 % des cas en 2006[4]. Par ailleurs, huit chefs de famille monoparentale sur dix, dont le plus jeune enfant est d'âge mineur (81 %), sont également actifs sur le marché du travail en 2006[5]. Or, la politique familiale du gouvernement du Québec poursuit plusieurs objectifs dont l'un d'eux est de soutenir les familles québécoises en matière de conciliation travail-famille[6]. Notamment, depuis son adoption en 1997, l'offre de garde à contribution réduite a favorisé l'intégration au marché du travail des mères pour lesquelles le coût d'opportunité était élevé avant l'instauration de cette mesure. Celle-ci consistait en la mise en place de services de garde préscolaire et en milieu scolaire.

Cet article décrit le recours à la garde habituelle pour les enfants des ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et, pour certains, un ou plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans ou de 12 ans et plus. La situation québécoise est présentée, puis comparée à celles de l'Ontario et des autres provinces canadiennes pour l'année de référence 2006. L'*Enquête sociale générale* (ESG) de 2006 de Statistique Canada, ayant pour thème la famille, constitue la source de données exploitée aux fins de cet article. Selon cette enquête, en 2006, pour près de 73 % des ménages québécois comptant deux parents d'enfants de 5 à 11 ans, les deux conjoints travaillent, étudient ou cherchent un emploi. Cette situation diffère quelque peu de celle qui prévaut en Ontario et dans les autres provinces canadiennes[7] (61 % et 53 % respectivement). En comparaison, les ménages avec enfants de 5 à 11 ans comptant un seul parent sont majoritairement des ménages où ce parent travaille, étudie ou cherche un emploi (Québec : 81 %; Ontario : 75 %; autres provinces canadiennes : 76 %). Étant donné que les questions portant sur les modalités de garde des enfants constituent un ajout dans l'enquête de 2006 par rapport à celle de 2001 qui portait sur la même thématique, les résultats présentés dans cet article ne portent que sur l'année de référence 2006.

Soulignons que la garde en milieu scolaire a principalement pour objectif de concilier l'horaire de classes des enfants à l'horaire de travail des parents en prenant en charge les enfants en dehors de leurs heures de classe[8], c'est-à-dire avant le début des classes le matin, pendant le dîner ou après les classes en après-midi.

Situation québécoise : une majorité de ménages recourt à la garde habituelle

Au Québec en 2006, un peu plus de six ménages sur dix (62 %) ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et, pour certains, un ou plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans ou de 12 ans et plus, recourent à la garde sur une base régulière pour au moins un des enfants du ménage lorsque le parent seul ou les deux parents travaillent, étudient ou font un autre type d'activité pour au moins une demie-journée (tableau 1). Les modalités de garde utilisées par ceux-ci sont principalement la garderie ou le service de garde en milieu scolaire, suivi par la garde dans un autre domicile et la garde à domicile. La garde dans un autre domicile ou à domicile peut être effectuée par un grand-parent ou une autre personne apparentée à l'enfant autre que les parents ou, encore, par une personne non apparentée. Rappelons que plus d'une modalité de garde peut être utilisée par chacun des ménages, ainsi la somme des catégories présentées dans le tableau 1 excède les 100 %.

Dans une publication récente, Desrosiers et Giguère (2011) ont souligné que « la fratrie fait partie des facteurs associés à la fréquentation des services de garde en milieu scolaire. [...] Le fait d'avoir au moins deux frères ou sœurs est associé à une moindre utilisation de ces services[9] ». Les données de l'ESG de 2006 permettent de contrôler pour le groupe d'âge de la fratrie. Elles révèlent que les ménages ayant des enfants de 5 à 11 ans et de 12 ans et plus recourent moins fréquemment à la garde habituelle – dans un service de garde en milieu scolaire, un autre domicile, à domicile ou une autre modalité –, soit dans une proportion de 44 %, que ceux qui n'ont que des enfants âgés de 5 à 11 ans, 70 % (tableau 2). Les modalités de garde utilisées par ces derniers sont principalement le service de garde en milieu scolaire (71 %), la garde dans un autre domicile (30 %) et la garde à domicile (23 %) (données non illustrées). Les taux d'utilisation selon les différentes

1. Les auteures tiennent à remercier Lucie Gingras de la Direction des enquêtes longitudinales et sociales de l'ISQ pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte.

2. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec. Disponible dans MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*, 2011, p. 335.

3. *Idem*.

4. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*, 2011, p. 343.

5. *Idem*, p. 345.

6. MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (1997). *Nouvelles dispositions de la politique familiale. Les enfants au cœur de nos choix*, p. VII.

7. En raison de ces différences, les analyses portant sur l'utilisation des services de garde selon l'activité principale du ou des parents sont faites au moyen d'un modèle de régression logistique impliquant la province.

8. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2006). *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités*, p. 1.

9. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). *Les milieux de garde de la naissance à 8 ans : utilisation et effets sur le développement des enfants*, p. 13.

modalités de garde des ménages québécois n'ayant que des enfants âgés de 5 à 11 ans diffèrent peu de celles de l'ensemble des ménages québécois ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans (incluant donc des ménages ayant aussi des enfants de moins de 5 ans ou de 12 ans et plus). Soulignons que près des trois quarts des ménages qui comprennent des enfants âgés de moins de 5 ans et de 5 à 11 ans emploient la garde habituelle. Toutefois, pour certains, le recours à la garde pourrait se faire uniquement pour le ou les enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

Le travail et les études constituent les principaux motifs du recours à la garde habituelle

Près de neuf ménages québécois sur dix ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et recourant à la garde habituelle pour enfants le font principalement en raison du travail ou des études des parents (86 %) (donnée non illustrée). Toutefois, le taux de recours à la garde varie selon l'activité principale du ou des parents. Alors que parmi l'ensemble des ménages biparentaux, six sur dix emploient la garde habituelle, cette proportion atteint les sept sur dix parmi ceux dont les deux parents travaillent, étudient ou cherchent un emploi en 2006 (tableau 3). Elle se réduit à près du tiers lorsqu'un seul des deux parents travaille, étudie ou cherche un emploi. Par ailleurs, sept parents seuls sur dix emploient la garde habituelle pour enfants. Cette proportion atteint près de huit sur dix parmi ceux qui travaillent, étudient ou cherchent un emploi.

La moitié des ménages québécois ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et recourant à la garde habituelle le fait à raison de 5 jours ou plus par semaine, tandis que l'autre moitié l'utilise moins de 5 jours par semaine (données non illustrées).

La proximité du mode de garde choisi, c'est-à-dire situé à l'école ou près de la maison, du travail, de l'école ou de la famille, apparaît comme le principal motif du choix de celui-ci pour près de la moitié des ménages, alors que le bien de l'enfant, c'est-à-dire la qualité du service, l'environnement, le programme d'apprentissage et le ratio enfants/éducatrice (teur), n'est invoqué que par un ménage sur dix (données non illustrées).

La situation québécoise se distingue de celles de l'Ontario et des autres provinces

Le Québec se distingue avec un taux d'utilisation de la garde habituelle bien supérieur à celui observé en Ontario et dans les autres provinces canadiennes en 2006. On constate, en effet, une proportion beaucoup plus importante de ménages québécois (62 %) ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans qui recourt à la garde habituelle par rapport à ce qui prévaut en Ontario (40 %) et dans les autres provinces (33 %) en 2006 (tableau 1).

Parmi l'ensemble des ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans, le recours au service de garde en milieu scolaire ou à la garderie est nettement plus répandu au Québec qu'en Ontario et dans les autres provinces canadiennes. Dans ces dernières, la garde dans un autre domicile apparaît d'ailleurs aussi employée que le service de garde en milieu scolaire, voire plus en Ontario. Le recours à cette modalité y est plus répandu qu'au Québec, tout comme dans les autres provinces (28 % au Québec contre 47 % en Ontario et 42 % dans les autres provinces).

Au Québec, comme dans les autres provinces canadiennes, l'utilisation des services de garde par les ménages diffère selon

Tableau 1

Proportion des ménages recourant à la garde habituelle pour au moins un des enfants du ménage selon les principales modalités[1,2] de garde utilisées, ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et, pour certains, un ou plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans ou de 12 ans ou plus, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 2006

	Québec	Ontario	Autres provinces canadiennes
	%		
Utilisation régulière de services de garde[abc]	62,3	39,5	32,6
Service de garde en milieu scolaire ou garderie[ab]	72,0	40,6	42,5
Garde dans un autre domicile[ab]	27,8	46,6	41,9
...par un grand-parent ou une autre personne apparentée	18,0	23,6	22,1
...par une personne non apparentée[ab]	10,6*	23,9	21,3
Garde à domicile	20,6	26,1	21,8
...par un grand-parent ou une autre personne apparentée	12,9	17,0	15,3
...par une personne non apparentée, incluant une gouvernante (nanny)	10,9*	9,3*	7,6*
Autre[3]	10,1*	6,1*	7,2*

* Cette estimation comporte un coefficient de variation compris entre 15 % et 25 %; à interpréter avec prudence.
a Valeur significativement différente entre le Québec et l'Ontario au seuil de 0,05.
b Valeur significativement différente entre le Québec et les autres provinces canadiennes sans l'Ontario au seuil de 0,05.
c Valeur significativement différente entre l'Ontario et les autres provinces canadiennes sans le Québec au seuil de 0,05.
1. Les proportions sont établies sur la somme des ménages utilisant régulièrement des services de garde.
2. La somme des catégories excède les 100 % car les répondants à l'enquête avaient la possibilité d'indiquer plus d'un mode de garde utilisé.
3. Comprend prématernelle ou garderie éducative, atelier de jeu, autre programme de développement de l'enfance et l'enfant se garde seul (n'a pas de gardien/gardienne).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2006.*

Tableau 2

Proportion des ménages recourant à la garde habituelle pour au moins un des enfants du ménage selon le groupe d'âge des enfants présents dans le ménage, ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et, pour certains, un ou plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans ou de 12 ans ou plus, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 2006

	Québec[1,2]	Ontario	Autres provinces canadiennes
	%		
Enfant(s) âgé(s) de 5 à 11 ans seulement	69,6[a]	43,9	40,2
Enfants âgés de moins de 5 ans et de 5 à 11 ans	73,9[a]	48,2	34,5
Enfants âgés de 5 à 11 ans et de 12 ans ou plus	43,5[b]	25,7	21,5

1. Dans le modèle de régression logistique pour l'utilisation des services de garde, l'interaction entre l'âge des enfants dans le ménage et la province n'est pas significative au seuil de 0,05.
2. Les catégories de ménages présentant des lettres distinctes (a, b) diffèrent significativement au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2006.*

l'âge des enfants (tableau 2). En effet, l'analyse révèle que les ménages avec enfants de 5 à 11 ans seulement et ceux ayant aussi des enfants plus jeunes sont proportionnellement plus nombreux à recourir aux services de garde que les ménages comptant des enfants de 5 à 11 ans et d'autres de 12 ans et plus. Ainsi, la présence d'enfants plus vieux dans le ménage s'accompagne d'une diminution de l'utilisation des services de garde. En fait, on estime qu'un peu plus de quatre ménages québécois sur dix avec enfants de 5 à 11 ans et de 12 ans ou plus recourent à la garde habituelle; en comparaison, un tel ménage sur quatre utilise la garde habituelle en Ontario, alors qu'ailleurs au pays, on parle d'une proportion d'environ un ménage sur cinq.

Le travail et les études constituent les principaux motifs du recours à la garde par les ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans tant au Québec que dans les autres provinces, et ce, dans des proportions qui ne sont pas différentes significativement (données non présentées). De façon générale, la proportion des ménages biparentaux avec enfants de 5 à 11 ans qui ont recours à la garde habituelle est plus faible que celle des ménages monoparentaux qui en font autant, et ce, quelle que soit la province. Au Québec par exemple, cette tendance s'exprime par une proportion d'environ 70 % des ménages monoparentaux avec enfants de 5 à 11 ans qui utilisent une garde habituelle et environ 60 % de ceux qui comptent deux parents. Une minorité des ménages biparentaux de l'Ontario (37 %) et des autres provinces (30 %) ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans recourent à la garde habituelle, comparativement à une majorité des ménages québécois (61 %) (tableau 3). Comme l'introduction en fait état, l'ESG de 2006 montre que l'activité principale des parents est associée au recours à la garde habituelle des enfants de 5 à 11 ans. En 2006, au Québec, les ménages avec des enfants de cet âge, qu'ils soient monoparentaux ou biparentaux, sont proportionnellement plus nombreux à recourir aux services de garde lorsque le parent ou les deux parents travaillent, étudient ou cherchent un emploi (78 % et 70 % respectivement) que ceux où le parent, l'un des conjoints ou les deux conjoints ont une autre activité (moins de 34 % chez ces ménages). Dans les autres provinces canadiennes, les taux d'utilisation sont moindres, mais on note des différences semblables entre les ménages selon l'activité principale du ou des parents qui y vivent.

Tableau 3

Proportion des ménages recourant à la garde habituelle pour au moins un des enfants du ménage selon l'activité principale du ou des parents, ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans et, pour certains, un ou plus d'un enfant âgé de moins de 5 ans ou de 12 ans ou plus, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 2006

	Québec[2,3,4]		Ontario	Autres provinces canadiennes
			%	
Familles monoparentales	68,8	f	52,2	46,2
Le parent seul travaille, étudie ou cherche un emploi	78,1	a	63,5	55,8
Le parent seul a une autre activité que le travail, les études ou la recherche d'emploi	33,5**	b	18,5**	18,3**
Familles biparentales[1]	60,5	f	37,0	29,7
Les deux conjoints travaillent, étudient ou cherchent un emploi	69,9	a	49,7	45,3
Un seul conjoint travaille, étudie ou cherche un emploi, l'autre s'occupe autrement	33,8	b	17,2	12,4
Les deux conjoints ont une autre activité que le travail, les études ou la recherche d'emploi	( )	b	( )	( )

** Cette estimation comporte un coefficient de variation compris entre 25 % et 33 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
( ) Donnée trop peu fiable pour être publiée.
1. Peuvent comprendre un parent par alliance (conjoint(e) du parent biologique ou adoptif).
2. Dans le modèle de régression logistique pour l'utilisation des services de garde, l'interaction entre le type de famille (ou l'activité principale des parents) et la province n'est pas significative au seuil de 0,05.
3. Les types de familles présentant des symboles distincts (f, f) diffèrent au seuil de 0,10. L'écart est significatif au seuil de 0,05 pour l'ensemble du Canada.
4. Les catégories de ménages présentant des lettres distinctes (a, b) diffèrent significativement au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2006*.

Le taux d'activité des mères ayant des enfants de moins de six ans est plus élevé au Québec qu'en Ontario et dans les autres provinces canadiennes en 2005[10]. Beaujot et al. (2010) soulignent que les différences observées entre le Québec et le reste du Canada quant à l'utilisation des services de garde pour enfants suggèrent qu'une plus grande disponibilité de services de garde publics subventionnés invite à une plus grande utilisation de ces services et réduit les coûts d'opportunité de la garde des enfants pour les femmes, ce qui encouragerait une plus grande participation de celles-ci au marché du travail.

En résumé

Une majorité de ménages québécois ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans ont recours à la garde habituelle en 2006. Les modalités de garde privilégiées par ceux-ci sont le service de garde en milieu scolaire ou la garderie, la garde dans un autre domicile et la garde à domicile. Le service de garde en milieu scolaire ou la garderie sont d'ailleurs utilisés par une majorité de ces ménages. Le travail et les études constituent les principales raisons du recours à la garde par les parents. De plus, la moitié de ceux-ci l'utilise à raison de cinq jours ou plus par semaine.

L'étude menée à partir de l'*Enquête sociale générale* de 2006 a permis la comparaison entre le Québec, l'Ontario et les autres provinces canadiennes. Ainsi, la situation québécoise en matière de recours à la garde habituelle par les ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans est particulière dans le contexte canadien, puisque seulement 40 % des ménages ontariens et près du tiers des ménages des autres provinces utilisent une quelconque forme de garde, alors que cette proportion atteint plus de six sur dix au Québec.

L'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ), réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, révèle d'autres aspects de l'utilisation des services de garde en milieu scolaire au Québec, notamment que la fréquentation de ceux-ci diminue avec l'âge des enfants et que le niveau de scolarité de la mère influence la fréquentation de ces services. La proportion d'enfants fréquentant

10. STATISTIQUE CANADA (2005) Étude : *L'évolution de la population active féminine au Canada* dans « Le Quotidien », 15 juin 2006.

un service de garde en milieu scolaire de façon habituelle augmente avec le niveau de scolarité de la mère. Les auteures de l'étude soulignent par ailleurs l'importance de la garde pour les enfants d'âge scolaire puisque « c'est un bon prédicteur de la réussite scolaire et de l'adoption ou non de comportements délinquants[11] (Vandell, Reisner et Pierce, 2007). »

Précisions et source de données

L'*Enquête sociale générale* (ESG) de 2006 de Statistique Canada comporte des données détaillées sur différents aspects de la famille, dont les modalités de garde des enfants du répondant.

Les informations recueillies sur les modalités de garde des enfants portent uniquement sur le recours à la garde habituelle pour au moins un des enfants du ménage par le biais d'une garderie, une prématernelle, les services d'une gardienne ou d'une personne de la famille autre que les parents, un programme avant ou après classe (service de garde en milieu scolaire) ou une autre modalité de ce genre lorsque les parents travaillent, étudient, font du bénévolat ou un autre type d'activité pour au moins une demi-journée. Ces modalités ne sont pas nécessairement régies et payantes. La garde habituelle ne tient pas compte des soins prodigués par l'autre parent pour la garde de l'enfant si les parents sont divorcés ou séparés et n'inclut pas le recours occasionnel au gardiennage. La garde en milieu scolaire peut varier entre les provinces canadiennes en ce qui a trait aux types de services offerts.

Comme les informations portant sur les modalités de garde des enfants ont été recueillies de manière à n'avoir qu'une seule réponse par question pour tous les enfants concernés dans le ménage et non pas une réponse pour chacun des enfants, ces données ne peuvent être analysées du point de vue des enfants. Elles ont donc été analysées du point de vue des ménages. Les répondants avaient néanmoins la possibilité d'indiquer plus d'un mode de garde utilisé. L'enquête ne permet pas de dissocier la part de ceux employant régulièrement la garde pour le ou les enfants d'âge scolaire de celle des ménages qui le font uniquement pour le ou les enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

Un échantillon de 608 ménages québécois, 1 065 ménages ontariens et 1 593 ménages d'autres provinces canadiennes – les territoires du Yukon, du Nord-Ouest et du Nunavut sont absents de l'enquête – ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans a été retenu pour la réalisation de cette étude. La taille limitée de l'échantillon de ménages ayant au moins un enfant âgé de 5 à 11 ans nous conduit à la prudence dans l'interprétation des résultats. À cet égard, un indicateur relié à la précision des données, exprimé par le coefficient de variation, accompagne les résultats. Les données ont été pondérées pour permettre la généralisation des résultats à la population visée. Les analyses statistiques sont réalisées en tenant compte du plan de sondage. Pour ce faire, la méthode du bootstrap a été mise à profit. Tous les tests sont faits au seuil α=0,05. Les analyses de l'utilisation des services de garde selon le type de famille, l'activité principale des conjoints ou l'âge des enfants dans le ménage sont faites au moyen de modèles de régression logistique, incluant la province, et sont réalisées avec le logiciel SUDAAN.

Références

BEACH, J., et coll. (2009). Early childhood education and care in Canada 2008, 8e édition, juin, 216 p.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DU QUÉBEC (2008). *La politique familiale au Québec : visée, portée durée et rayonnement*. Québec : Gouvernement du Québec, 76 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2006). *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités, avis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, septembre 2006. Québec : Gouvernement du Québec, 140 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). « Les milieux de garde de la naissance à 8 ans : utilisation et effets sur le développement des enfants » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010)*, vol. 5, fascicule 1, juin 2010, 28 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Taux d'activité des femmes, personne de référence ou conjointe, de 25 à 54 ans selon la présence d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, Québec, Ontario et Canada, 1976-2008*, tableau statistique compilé par l'Institut de la statistique du Québec, 7 avril 2009. [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/familS_mengS_niv_vie/tendances_travail/tab_web_fam_tab_8.htm (page consultée le 4 mai 2011)

LEFEBVRE, P. et P. MERRIGAN (2008). "Child-Care Policy and the Labor Supply of Mothers with Young Children: A Natural Experiment from Canada", *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 3, pp. 519-548.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec, 2011*. Québec : Gouvernement du Québec, 635 p.

MINISTÈRE DES FINANCES (2009). *Budget 2009-2010, la politique familiale du Québec : où en sommes-nous?* Québec : Gouvernement du Québec, 39 p.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (1997). *Nouvelles dispositions de la politique familiale. Les enfants au cœur de nos choix*. Québec : Gouvernement du Québec, 40 p.

STATISTIQUE CANADA (2005) *Étude : L'évolution de la population active féminine au Canada* dans « Le Quotidien », 15 juin 2006. Ottawa : Gouvernement du Canada.

VANDELL, D. L., E. R. REISNER et K. M. PIERCE (2007). *Outcomes Linked to High-Quality Afterschool Programs: Longitudinal Findings from the study of Promising Afterschool Programs*, Irvine, University of California, Madison, University of Wisconsin, Washington, DC., Policy Studies Associates, 9 p.

11. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011). *Les milieux de garde de la naissance à 8 ans : utilisation et effets sur le développement des enfants*, p. 16.

Les dernières parutions de la Direction des statistiques sociodémographiques

Données sociodémographiques en bref

Vol. 15, n° 3, juin 2011

- LACROIX, Claudine, en collaboration avec France LAPOINTE. L'environnement familial des enfants québécois en 2006
- LACHANCE, Jean-François, en collaboration avec Chantal GIRARD. Les déplacements interrégionaux des hommes et des femmes au Québec : y-a-il des différences?
- RHEAULT, Sylvie. L'aide ou les soins donnés aux personnes âgées, sans rémunération
- CRESPO, Stephane. Vivre en famille, une protection contre le faible revenu : le cas des travailleurs actifs toute l'année

Vol. 15, n° 2, février 2011

- ASSELIN, Suzanne. Comment les femmes et les hommes vivant seuls dépensent-ils leur argent?
- CRESPO, Stephane. L'évolution du revenu et de ses composantes entre 2000 et 2008 selon la présence ou non d'un faible revenu
- DUPONT, David. Des revenus de placement en nette diminution depuis un quart de siècle

Ces articles peuvent être consultés à partir du site http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/bull-socio.htm

Coup d'œil sociodémographique

- ST-AMOUR, Martine. Les mariages au Québec en 2010 : la nuptialité reste stable, les célébrants se diversifient, juin 2011, n° 12
- PAYEUR, Frédéric F. La mortalité et l'espérance de vie au Québec, 2010 et tendance récente, mai 2011, n° 11
- ASSELIN, Suzanne. Évolution de la consommation courante des ménages québécois de 1999 à 2009, mai 2011, n° 10
- GIRARD, Chantal. Les naissances su Québec en 2010 : la fécondité connaît un léger repli, avril 2011, n° 09
- ANDRÉ, Dominique. Un bref regard sur l'évolution démographique des municipalités au Québec depuis 2000, février 2011, n° 08
- LACROIX, Claudine. Faits saillants sur les conditions des logements et l'équipement ménager au Québec en 2008, février 2011, n° 07
- LACHANCE, Jean-François. Survol de la migration interrégionale au Québec en 2009-2010, janvier 2011, n° 06

Ces articles peuvent être consultés à partir du site http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/coupdoeil_demo.htm

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Pour plus de renseignements :

Sylvie Rheault, coordonnatrice
des statistiques sur les conditions de vie
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3111)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3e trimestre 2011
ISSN 1914-6167 (version imprimée)
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Institut de la statistique Québec